OCRI · CIRO

Organisme canadien de réglementation des investissements

Canadian Investment Regulatory Organization

Mise à jour sur les projets en matière de politiques

(en date du 8 octobre 2026)

LÉGENDE	
	Orange : La version définitive du projet a été publiée et **la phase de mise en œuvre a débuté**, ce qui pourrait exiger l'attention **immédiate** des courtiers membres.
	Jaune : Le projet pourrait exiger l'attention des courtiers membres au cours des **trois prochains mois**.
	Bleu : Le projet pourrait exiger l'attention des courtiers membres au cours des **trois à six prochains mois**.
	Vert : Le projet pourrait exiger l'attention des courtiers membres au cours des **six à douze prochains mois**.

Introduction

Le présent document décrit les projets en matière de politiques que nous prévoyons proposer ou mettre en œuvre au cours des 12 prochains mois. Pour chaque projet, nous estimons le moment où les courtiers membres pourraient devoir prendre des mesures en conséquence. Ces renseignements aideront les courtiers membres à se préparer et à réagir à ces projets en temps opportun et avec efficacité.

Sauf dans le cas des projets qui ont déjà fait l'objet d'un bulletin d'approbation ou de mise en œuvre assorti d'une date de prise d'effet, toutes les dates qui figurent dans la colonne « Prochaines étapes » sont établies selon la meilleure estimation possible du personnel. Les dates prévues des prochaines étapes sont établies en fonction des trimestres de l'exercice de l'OCRI.

Légende des dates prévues

- **T3 de l'E2027 – du 1er octobre au 31 décembre 2026**
- **T4 de l'E2027 – du 1er janvier au 31 mars 2027**

Tables des matières

	CPPC et CEC – Pratiques du secteur concernant les fonds négociés en bourse cotés à l'étranger	3
	CPPC et RUIM – Règles – Modifications concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler les opérations de vente à découvert	3
	CPPC – Marchés de prédiction et contrats événementiels – Note d'orientation	3
	RUIM – Règle – Échelons de cotation pour les titres intercotés – harmonisation avec les échelons de la SEC	3
	CPPC, CEC et RO – Règle – Constitution en société des conseillers	3
	CPPC, CEC et RO – Règle – Transferts de comptes	4
	CPPC, CEC et RO – Règle – Délai de traitement des plaintes	4
	CPPC – Marchés de prédiction et contrats événementiels – Mise à jour	4
	CPPC – Règle – Obligations liées à la livraison par le client	4
	CPPC, CEC et RO – Règle – Programmes de formation continue – Phase 2	4
	RO – Règle – Projet de consolidation des règles	5
	RO – Règle – Accès aux conseils en ligne des titulaires de comptes avec conseils et de comptes gérés	5
	RO – Règle – Double inscription	5

- **T1 de l'E2028 – du 1er avril au 30 juin 2027**
- **T2 de l'E2028 – du 1er juillet au 30 septembre 2027**

Légende des règles

- ***Règles de l'OCRI* – *RO***
- ***Règles visant les courtiers en placement et règles partiellement consolidées* – *Règles CPPC***
- ***Règles visant les courtiers en épargne collective* – *Règles CEC***
- ***Règles universelles d'intégrité du marché* – *RUIM***

Nous mettons à jour le présent tableau chaque trimestre.

PROJET	RÈGLES	ÉTAT	DESCRIPTION	PROCHAINES ÉTAPES
Pratiques du secteur concernant les fonds négociés en bourse cotés à l'étranger	CPPC et CEC	Note d'orientation publiée le 29 juillet 2026 dans le Bulletin sur les règles **26-0153**.	Projet conjoint des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de l'OCRI visant à fournir des directives clarifiant les exigences canadiennes et les obligations des courtiers en ce qui concerne les FNB étrangers.	La note d'orientation a pris effet le 29 juillet 2026.
Modifications concernant l'attente raisonnable de pouvoir régler les opérations de vente à découvert	CPPC et RUIM	Avis d'approbation publié le 2 avril 2026 dans le Bulletin sur les règles **26-0067**.	Modifications visant à exiger que tous les courtiers en placement aient une attente raisonnable de pouvoir régler des ventes à découvert et à introduire la dispense accordée aux personnes « réputées propriétaires ».	Les modifications ont pris effet le 11 août 2026.
Marchés de prédiction et contrats événementiels – Note d'orientation	CPPC	Note d'orientation publiée le 27 août 2026 dans le Bulletin **26-0189**.	Projet conjoint des ACVM et de l'OCRI visant à fournir des lignes directrices sur l'application de la législation en valeurs mobilières aux produits communément appelés contrats événementiels, contrats de prédiction ou contrats de marché de prédiction.	La note d'orientation a pris effet le 27 août 2026.
Échelons de cotation pour les titres intercotés – harmonisation avec les échelons de la SEC	RUIM	Approbation publiée le 18 décembre 2025 dans le Bulletin **25-0335**. La date de mise en œuvre a été reportée au 1er novembre 2027 afin qu'elle corresponde à la date d'entrée en vigueur révisée indiquée dans le Bulletin **26-0140** aux États-Unis.	Modifications visant à harmoniser les échelons de cotation pour les titres intercotés avec la modification des échelons de cotation pour les titres étant considérés comme « limités quant à la variation du cours » adoptée par la Securities and Exchange Commission des États-Unis.	Les modifications prennent effet le 2 novembre 2027.
Constitution en société des conseillers	CPPC, CEC et RO	Appel à commentaires publié le 9 juillet 2026 dans le Bulletin sur les règles **26-0150**. La période de consultation prend fin le 6 novembre 2026.	Projet de modification visant à harmoniser les relations autorisées et les modes de rémunération connexes des conseillers parrainés par des courtiers en placement ou des courtiers en épargne collective.	La publication de l'avis d'approbation est prévue pour le T2 de l'E2028.

PROJET	RÈGLES	ÉTAT	DESCRIPTION	PROCHAINES ÉTAPES
Transferts de comptes	CPPC, CEC et RO	Nouvelle publication pour commentaires publiée le 23 juillet 2026 dans le Bulletin sur les règles **26-0161**. La période de consultation prend le 21 octobre 2026.	Projet de modification visant à harmoniser les règles pour favoriser le transfert plus rapide d'un plus grand nombre de comptes entre courtiers en placement et courtiers en épargne collective.	La publication de l'avis d'approbation est prévue pour le T1 de l'E2028.
Délai de traitement des plaintes	CPPC, CEC et RO	En cours d'élaboration	Projet de modification du délai de traitement des plaintes afin de réduire le traitement incohérent des plaignants à l'échelle du Canada et d'aider les investisseurs à obtenir des résultats et des options d'escalade plus rapides.	La publication de l'appel à commentaires est prévue pour le T3 de l'E2027.
Marchés de prédiction et contrats événementiels – Mise à jour	CPPC	En cours d'élaboration	Mise à jour des exigences de l'OCRI pour les courtiers membres en placement qui offrent, négocient ou facilitent la négociation de contrats événementiels.	La publication est prévue pour le T3 de l'E2027.
Obligations associées à la livraison par le client	CPPC	Projet de modification publié pour commentaires le 2 avril 2026 dans le Bulletin sur les règles **26-0066**. La période de consultation a pris fin le 3 juillet 2026.	Projet de modification visant à exiger que les courtiers en placement applicables disposent de politiques et de procédures qui portent sur les défauts de livraison par le client à la suite de la vente de titres cotés sur un marché.	La publication de l'avis d'approbation ou la nouvelle publication du projet est prévue pour le T4 de l'E2027.
Programmes de formation continue – Phase 2	CPPC, CEC et RO	Projet de modification publié pour commentaires le 16 avril 2026 dans le Bulletin sur les règles **26-0089**. La période de consultation a pris fin le 15 juillet 2026.	Modifications visant à élaborer des règles harmonisées en matière de formation continue qui s'appliquent aux courtiers en épargne collective et aux courtiers en placement.	La publication de l'avis d'approbation est prévue pour le T4 de l'E2027.

PROJET	RÈGLES	ÉTAT	DESCRIPTION	PROCHAINES ÉTAPES
Projet de consolidation des règles	RO	Projet de modification publié pour commentaires pour les phases 1 à 5 dans les bulletins suivants : 1. Bulletin sur les règles **23-0147** 2. Bulletin sur les règles **24-0007** 3. Bulletin sur les règles **24-0145** 4. Bulletin sur les règles **24-0293** 5. Bulletin sur les règles **25-0080** Les périodes de consultation ont pris fin pour toutes les phases. Le projet de règles de l'OCRI a été publié pour commentaires dans le Bulletin sur les règles **26-0039**. La période de consultation a pris fin le 12 juin 2026.	L'objectif du projet de consolidation des règles est de regrouper les Règles CPPC et les Règles CEC en un seul jeu de règles applicables aux courtiers en placement et aux courtiers en épargne collective.	La publication de l'avis d'approbation est prévue pour le T4 de l'E2027.
Accès aux conseils en ligne des titulaires de comptes avec conseils et de comptes gérés	RO	En cours d'élaboration	Projet de modification des Règles de l'OCRI et des notes d'orientation connexes qui vise à fournir un cadre réglementaire plus clair aux courtiers membres qui utilisent des outils de conseil automatisés pour offrir des conseils en ligne aux clients de détail.	La nouvelle publication pour commentaires est prévue pour le T4 de l'E2027.
Double inscription	RO	Le projet de modification a été publié pour commentaires dans le Bulletin sur les règles **26-0040**. La période de consultation a pris fin le 12 juin 2026.	Le projet de modification des Règles de l'OCRI éliminera le concept de double inscription par l'abrogation de l'obligation pour les conseillers dont les activités autorisées sont limitées à l'épargne collective qui travaillent pour un courtier en placement de mettre à niveau leurs compétences et par la codification des conditions de dispense selon lesquelles les sociétés à double inscription actuelles exercent leurs activités.	La publication de l'avis d'approbation ou la nouvelle publication du projet est prévue pour le T1 de l'E2028.